



**Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens
Route d'Echallens 21 – Collège de Poliez-Pittet – 1041 Poliez-Pittet**

Le Comité de direction de l'ASIRE, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum intercommunal, porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 15 janvier 2019, le Conseil intercommunal de l'ASIRE a :

- **accordé au CoDir un crédit d'investissement de CHF 4'320'000.- pour l'extension du site scolaire de Goumoëns-la-Ville ;**
- **autorisé le CoDir à libérer le montant de CHF 85'000.- du fonds de rénovation en vue du remplacement du système de filtration de la piscine des Trois-Sapins.**

Les préavis peuvent être consultés auprès des greffes des communes membres de l'ASIRE.

La demande de référendum doit être annoncée au préfet du district du Gros-de-Vaud, dans les dix jours qui suivent la publication dans la FAO, conformément aux dispositions des articles 112 et suivants de la LEDP.

Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours qui suivent l'autorisation de récolte des signatures accordée par le préfet.

Le Comité de direction de l'ASIRE

Date de publication dans la FAO : 1^{er} février 2019.